

# LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 22 JUIN 1895

## SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Blockhaus, par Benjamin Sulte.—Notes et impressions.—Carnet du Monde Illustré.—Poésie : Je ne puis oublier, par Philippe.—La légende du mont Saint-Michel, par Henry Greslé.—La pêche de la morue, par Henri de Parville.—De Jaffa à Jérusalem (avec gravures).—Poésie : Berceaux en deuil, par Léon Manc.—Le comte de Malaric (avec portrait), par Pierre-Georges Roy.—Le tremblement de terre en Italie.—Essais : Sur les femmes. Berthe, va donc traire la vache, par le Père Véritas.—Les mangeurs de terre, par Xavier Marmier.—Pour les dames.—Agriculture.—Comment apprêter les fraises.—Primes du mois de mai.—Choses et autres.—Jeux et récréations.—Les échecs et les dames.—Feuilleton : La mendiant de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin.

GRAVURES.—Monument de sir John A. Macdonald élevé sur le square Dominion, à Montréal.—Le tremblement de terre de Florence : Les étrangers sur les quais ; Une boutique ravagée ; Prières au tabernacle à Grassina.—En Terre Sainte : Vue de Jaffa ; La ligne de chemin de fer de Jaffa à Bethléem, aux approches de la Ville Sainte.

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



N va présenter prochainement, au ministre de la justice, un rouleau de papier long de trente-six pieds, couvert d'un nombre quelconque de milliers de signatures.

Ces trois verges de papier et leur contenu ont pour but d'obtenir la grâce d'un certain Hooper, dont vous avez certainement entendu parler, grâce aux deux procès qu'il a subi et qui se sont terminés d'une manière si étrange.

Hooper fut d'abord accusé d'avoir tué sa femme, et le jury déclara que cette accusation était absurde, puisqu'il rendit un verdict de "non-coupable."

La malheureuse femme était morte, toutefois, mais comme on n'a pas pu définir la cause de son trépas, il était difficile de condamner son époux.

Celui-ci ne fut pas remis en liberté, malgré la décision des jurés, et comparut de nouveau devant la cour d'assises pour y répondre à

l'accusation, non plus d'avoir tué sa femme, mais d'avoir voulu et essayé de la tuer, et cette fois il fut déclaré "coupable."

Résultat : vingt-cinq ans de pénitencier.

\* \* Je ne voudrais pas être à la place du ministre de la justice, car, quelque soit sa décision, il est certain de faire des mécontents.

S'il accorde la grâce qu'on lui demande, cela équivaut à dire que les douze jurés qui ont condamné Hooper se sont mis le doigt dans l'œil jusqu'au coude et que le juge qui a prononcé la sentence a été bien sévère.

Or, blâmer un juge et des jurés unanimes est chose grave et peu faite pour inspirer une admiration sans bornes pour la manière dont la justice est administrée.

D'un autre côté, voici plusieurs milliers de compatriotes et même de concitoyens de Hooper qui réclament à grands cris sa mise en liberté et ont fait la dépense de beaucoup de papier et d'encre pour arriver à leur but. Comment croire qu'ils ont agi à la légère et qu'ils ont signé la requête sans savoir ce qu'ils faisaient.

En vérité, la position est embarrassante.

Cependant, réflexion faite, il me semble que si j'étais le *gouvernement*, comme disent les gens simples et bons, je répondrais aux signataires que si dix pour cent d'entre-eux—ce n'est pas trop—sont disposés à donner une de leurs filles en mariage—avec le consentement de celle-ci, bien entendu—au dit Hooper, on tirera au sort pour savoir quelle sera l'heureuse épouse du malheureux jeune homme persécuté, et qu'aussitôt après le mariage on mettra le prisonnier en liberté.

La jeune fille devra évidemment prouver—car il faut avoir des garanties—qu'elle est jolie, qu'elle a un passé et un présent d'une pureté d'hermine et qu'elle n'a d'autre toquade que celle de l'amour de l'innocence du forçat.

Ce gaillard là est beau garçon, intelligent, instruit, avait une position convenable qu'il faudrait lui rendre pour être logique et—s'il n'est pas réellement le gremlin que les jurés ont déclaré être—possède toutes les qualités requises pour faire un bon mari, y comprise cette petite auréole de martyr qui ne lui y irait pas mal du tout, si...

Mais, voilà ! il y a cette petite histoire de plongeon et de poison.

Enfin, malgré tout, si on trouvait les candidates au mariage en question, je signerais la grâce.

L'idée est tellement bonne que le gouvernement ne voudra pas la suivre. Il n'y a pas de précédent !

\* \* Les conseils municipaux, que l'on s'obstine à critiquer, ont parfois du bon, témoins celui de Berlin qui a refusé, comme je vous l'ai dit dernièrement, de coopérer aux dépenses occasionnées pour les fêtes données en l'honneur de Bismark, et l'exemple plus récent encore du conseil municipal de Metz.

Le gouvernement de l'Alsace-Lorraine demandait à la ville de Metz de participer à la célébration que l'on voulait faire au sujet du vingt-cinquième anniversaire de la capitulation de la capitale de la Lorraine.

Le conseil municipal s'assembla et, après mûre délibération, répondit que : "Sans avoir la moindre intention de déplaire au gouvernement, il croyait devoir s'abstenir en pareil cas, attendu que la foule serait très grande et les plantes des squares et jardins publics *pourraient être endommagées*, ce qui serait très fâcheux !

Le gouverneur a dû comprendre ce qu'on ne lui disait pas.

\* \* Il paraît que nous avons trop d'artilleurs, puisque l'on vient de décider de dimi-

nuer l'effectif de la batterie permanente—de l'école d'Artillerie, si vous aimez mieux—de notre province.

On enlève, on fait disparaître une centaine d'hommes d'un coup de plume.

Ce n'est cependant pas l'habitude des artilleurs de quitter la partie de cette manière, mais, que voulez-vous, la plume est plus forte que le canon.

Est-ce un mal ? Est-ce un bien ? cela frise tant de questions étrangères à l'artillerie que je dois me renfermer dans le silence de Conrad.

Quoiqu'il en soit, le licenciement de ce nombre d'hommes a donné lieu à certains incidents assez curieux. Je n'en citerai qu'un :

Comme il fallait procéder avec ordre, on demanda d'abord quels étaient les artilleurs disposés à quitter l'artillerie, c'est-à-dire les volontaires, entrés volontairement dans la batterie, qui désiraient s'en aller volontairement au plus vite.

Les formalités étaient bien simples ; on leur signifiait leur congé, ils rendaient leurs armes, on leur payait leur voyage pour rentrer chez eux et... adieu l'artillerie !

Parmi les guerriers qui déclarèrent consentir à s'en aller se trouvèrent des *braves* qui avaient déserté l'an dernier, et qui avaient été punis conformément au code militaire.

En voyant les égards qu'on lui prodiguait, les poignées de mains de ses chefs, le billet de chemin de fer et les provisions qu'on lui offrait, l'un d'eux fit la réflexion suivante :

—Curieux, très curieux ; il y a un an, je suis parti aussi volontairement qu'aujourd'hui, je m'en suis allé chez nous comme aujourd'hui et la police s'est mise à mes trousses, on m'a arrêté, jugé, condamné et fourré en prison. Ce matin, c'est la même chose, je m'en vais parce que je veux bien, comme l'autre jour, et... c'est tout le contraire, on me félicite, on me remercie, on me souhaite bon voyage, on me donne même de l'argent !... Très curieux.

Ce fait rappelle l'anecdote du troupiier qui, brave un jour, fut pris un soir de bataille d'une *frousse* épouvantable qui le transforme en lâche.

Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort et, comme il se rendait au champ d'exécution, il dit tristement à ses camarades qui allaient lui envoyer douze balles dans la peau :

—C'est drôle, la vie ! Je sauve la vie de mon colonel, on me décore ; aujourd'hui, je me sauve moi-même, on me fusille ! C'est drôle !

Et le pauvre diable s'en fût en terre sans avoir eu le temps de se rendre exactement compte de la différence des deux cas

\* \* Nous voici en plein mois de fêtes, de délicieuses choses qui sortent de terre belles et parées de leur jeunesse et de leurs brillantes couleurs, de ces admirables et frêles charmeuses qu'on nomme les fleurs.

Et voici comment un poète, André Lemoine, qui comprend leur langage, écrit ce qu'elles disent :

Ecoutez la chanson des fleurs, triste et charmante,  
Vous qui voulez savoir notre divin secret :  
Filles du feu caché, du feu vierge et discret  
Qui, sous terre, depuis de longs siècles fermentent ;

Filles du feu terrestre, et filles de l'air pur,  
Filles de la rosée, et filles de l'aurore,  
Frémissant au soleil quand le frais matin dore  
La montagne de neige et les étangs d'azur ;

C'est bien filles du ciel, avant tout, que nous sommes.  
L'homme souillant les fleurs, nous tue en nous aimant.  
Le ciel est notre chaste et paisible élément,  
Et c'est là qu'il nous plaît de vivre, loin des hommes.

La terre nous retient seulement par un fil  
A tous les vents tordu : notre frêle racine